

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

Numéro d'ordre	Référence	Objet	Décision
1	82/22/IX	Portant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2022	Approuvée
2	83/22/IX	Portant décision modificative n°2 du budget annexe eau de l'exercice 2022	Approuvée
3	84/22/IX	Approuvant les autorisations de programme de la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2022	Approuvée
4	85/22/IX	Approuvant les autorisations de programme de la décision modificative n°2 du budget annexe eau de l'exercice 2022	Approuvée
5	86/22/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture pour l'exercice 2022	Approuvée
6	87/22/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports pour l'exercice 2022	Approuvée
-	-	Amendement déposé par le groupe « Générations Mont-Dore » relatif au versement des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports	Renvoyé à la commission compétente
7	88/22/IX	Habilitant le Maire à verser une subvention (2 ^{ème} partie) en faveur de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) pour l'exercice 2022	Approuvée
8	89/22/IX	Habilitant le Maire à verser des subventions en faveur d'associations dans le domaine de l'enseignement pour l'exercice 2022	Approuvée
9	90/22/IX	Accordant une remise de calculatrices et bescherelles aux élèves de CM2 des écoles primaires publiques et privées de la Ville	Approuvée
10	91/22/IX	Habilitant le Maire à verser une subvention en faveur de l'association Citoyen Mondorien pour l'exercice 2022	Approuvée
11	92/22/IX	Habilitant le Maire à signer une convention avec la province Sud, relative au financement de quatorze caméras de vidéo-protection, le long de l'axe routier traversant le secteur de Saint-Louis, pour l'exercice 2022	Approuvée
12	93/22/IX	Approuvant la mise à jour de la convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du centre communal d'action sociale (CCAS) du Mont-Dore	Approuvée
13	94/22/IX	Habilitant le Maire à signer les marchés et avenant(s) éventuel(s) relatifs à la gestion des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables de la Ville du Mont-Dore	Approuvée
-	-	Vœu relatif à la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères, déposé par le groupe « Générations Mont-Dore »	Rejeté

14	95/22/IX	Habilitant le Maire à signer les marchés et avenant(s) éventuel(s) et tous actes liés aux travaux d'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif des bâtiments communaux	Approuvée
15	96/22/IX	Habilitant le Maire à signer avec la province Sud une convention relative à l'attribution d'une subvention pour des travaux d'amélioration du confort thermique dans les écoles de la commune du Mont-Dore	Approuvée
16	97/22/IX	Approuvant le plan de financement, habilitant le Maire à solliciter une subvention et autorisant la signature de la convention de financement correspondante avec Prony Ressources New Caledonia (PRNC) pour la réalisation des travaux de réhabilitation et de l'aménagement de locaux d'accueil sis à l'institut océanien d'haltérophilie en vue de l'installation d'une maison des associations	Approuvée
17	98/22/IX	Habilitant le Maire à signer une convention entre la Ville du Mont-Dore, la Société d'Economie Mixte de la Baie de la Moselle (SODEMO), le Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC) et la Société d'Equipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) relative au versement d'une subvention d'équipement à la SODEMO pour les travaux d'extension du Port de Plaisance de Boulari	Approuvée
18	99/22/IX	Rendant compte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le Conseil Municipal	Approuvée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 26 septembre 2022.